

Bruxelles, le 16 octobre 20003

Chers Amis,  
Chers Collègues,

Le Parlement s'apprête à voter la semaine prochaine, via le rapport Jarzembowski, une libéralisation accélérée non seulement du fret mais aussi du transport voyageurs. Et ce, alors-même que la plupart des entreprises ferroviaires se sentent incapables de faire face aux échéances actuelles, et que tant la Commission que le Conseil mettent de sérieuses réserves à cet emballement.

Par ailleurs certaines tentatives de libéralisation se sont soldées par des échecs, tant sur le plan commercial que sur le plan de la sécurité et de la qualité du service donné. Depuis dix ans le niveau d'emploi ferroviaire a été réduit d'un tiers, et dans tous les pays des sacrifices douloureux ont été consentis pour se préparer à l'ouverture du marché. C'est pourquoi une étude d'impact des différents scénarios de libéralisation fret et voyageurs a été demandée à la Commission. Prendre des décisions hâtives en l'absence des résultats de cette étude serait irresponsable vis-à-vis des travailleurs de ce secteur et des citoyens de l'U.E. En effet, en brûlant les échéances on mise sur une concurrence sauvage, avec probablement une concentration du marché sur trois ou quatre grands acteurs.

Les services d'intérêt général sont cruciaux pour assurer la cohésion sociale. Nous avons le devoir de garantir le droit à la mobilité pour tous et la libéralisation n'est pas solution.

Par ailleurs, rien ne nous semble justifier la généralisation du concept de candidats autorisés.

Cette généralisation mènerait indéniablement à une fragmentation verticale de la chaîne ferroviaire, et aurait une incidence négative tant sur les prix, la sécurité et le transport passagers.

C'est pourquoi nous ne voterons ni la demande d'accélération de la libéralisation du fret, et du transport voyageurs, ni l'extension de la notion de candidats autorisés. Nous sommes confiants dans votre vote, puisque nous partageons la même vision d'une Europe solidaire et sociale.

Harlem DESIR (PSE)  
Jean-Maurice DEHOUSSE (PSE)  
Véronique DE KEYSER (PSE)  
Saïd EL KHADRAOUI (PSE)  
Anne VAN LANKER (PSE)  
Olga ZRIHEN (PSE)